

Direction des Affaires Culturelles

2022 DAC 562 Subvention (31.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine du cinéma et avenant à convention.

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du cinéma et de l'éducation à l'image, je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à travers l'attribution d'une subvention à 6 associations.

Pour l'association Collectif 50/50 : une subvention de 5.000 euros est proposée pour soutenir l'association œuvrant à la sensibilisation des enjeux de parité et de diversité dans l'industrie cinématographique et plus particulièrement pour l'organisation d'un cycle de projections dans les salles indépendantes parisiennes sur le cinéma de matrimoine.

Pour l'association le Centre Simone de Beauvoir : une subvention de 5.000 euros est proposée pour soutenir la mise en œuvre d'un projet visant à croiser les regards sur la représentation du corps féminin par l'image de cinéma et par l'image de sports. Ce projet s'inscrit dans l'esprit des Olympiades culturelles.

Pour l'association Courts Devant : une subvention de 7.000 euros est pour l'organisation du festival Paris Courts Devant dédié à la création cinématographique et audiovisuelle francophone émergente. L'événement poursuit le double objectif de mettre en lumière et proposer aux publics parisiens les œuvres des talents émergents du cinéma à travers la programmation de leurs courts métrages et premiers longs métrages et de proposer une mise en réseau et un accompagnement de ces talents sur le chemin de leur professionnalisation.

Pour l'association PIAFF, festival international du film d'animation de Paris : une subvention de 3.000 euros est proposée pour l'organisation du Festival International du Film d'Animation de Paris au Studio des Ursulines (5e) et le développement de ses activités en direction du public étudiant. Organisé depuis 2011, le festival a pour objet de faire découvrir le monde de l'animation au plus grand nombre, enfants comme adultes, et de présenter au public les différentes techniques possibles en animation. Il propose des programmes de films en compétition, différents focus, rencontres et discussions et de nombreuses séances scolaires et jeune public.

Pour l'association Indigènes films : une subvention de 3.000 euros est proposée pour l'organisation du Panorama du cinéma du Maghreb et du

Moyen-Orient dans plusieurs salles et lieux culturels parisiens (Louxor, Institut des cultures d'islam, Institut du monde arabe). L'objectif de l'association est de faire découvrir une cinématographie émergente peu diffusée en France au public parisien et francilien au travers de projections en présence des cinéastes, d'avant-premières, de films inédits, ciné-concerts et rencontres professionnelles

Pour l'association des Cinémas indépendants parisiens : une subvention de 8.000 euros est proposée pour le développement des actions de mutualisation entre les salles parisiennes et particulièrement celles en direction du public adolescent et jeune adulte. En lien avec 15 salles du réseau, l'association a mis en œuvre 3 volets avec notamment un large cycle de projections programmé et animé par des étudiants, des soirées ouvertes à tous les jeunes réalisateurs pour montrer leurs œuvres et un tarif solidaire en direction des structures du champ social.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces 6 projets associatifs pour le public parisien, je vous propose d'attribuer 6 subventions distinctes d'un montant total de 31.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention joint au présent projet.

La Maire de Paris

2022 DAC 562 Subvention (31.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine du cinéma, et avenant à convention.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative au versement de 25.000 euros à l'association Cinémas indépendants parisiens, au titre du fonctionnement 2022, approuvé par la délibération 2022 DAC 556 du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention de fonctionnement à 6 associations œuvrant dans le domaine cinématographique et lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Collectif 50/50, 8 impasse Druinot 75012 Paris. 195730-2023_03501

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir, 28 place Saint-Georges 75009 Paris. 5804-2023_02912

Article 3 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Courts Devant, 8 cour Saint-Pierre 75017 Paris. 20925-2022_08064

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribué à l'association PIAFF, 16 rue de Tolbiac 75013 Paris, 191239-2023_03319

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribué à l'association Indigènes films, 19 rue de la Boulangerie 93200 Saint-Denis, 44303-2022_02695

Article 7 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribué à l'association Cinémas Indépendants Parisiens, 135 rue Saint-Martin 75004 Paris, 22061-2023_03323

Article 8 : La dépense correspondante, soit 31.0000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Paris.

Article 9 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention joint à la présente délibération.